

14 - 11/03/2024 ACQUISITION D'UN LOGICIEL GED (4).

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE "ACTES " : 1.1 Marchés Publics	DECISION MUNICIPALE N° 14
--	--	---------------------------------

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22, et son alinéa numéro : 4*

*Vu la délibération du Conseil Municipal d'Argelès-sur-Mer en date du 25 janvier 2024 énumérant les attributions déléguées au Maire, ou à un adjoint subdélégué, pour la durée du mandat municipal,*

*Vu les autorisations budgétaires en cours,*

Le Maire d'Argelès-sur-Mer DECIDE :

**OBJET : Acquisition d'un logiciel GED**

<b>Article 1 :</b>	Dans le cadre d'un marché passé en procédure adaptée pour l'acquisition d'un logiciel GED, il a été retenu le candidat "EDISSYUM CONSULTING" (84200 CARPENTRAS) pour un montant total de 36 415,00 euros H.T, correspondant à la solution ON PREMISE.  L'exécution du contrat débute à compter de la date de notification du contrat. Le délai d'exécution des prestations est de 2 ans. Ce délai correspond au délai d'utilisation, lequel démarre à la date à laquelle le logiciel est en production.
--------------------	---

Fait à Argelès-sur-Mer, le : 11/03/2024.

**Acte exécutoire consécutivement à sa publication et à sa transmission en Préfecture des Pyrénées Orientales.**  
Le : 25.03.24 Certifié exact.

ACTE PUBLIÉ

En date du 25.03.2024

Peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Par Antoine PARRA Marie



Le Maire,

Antoine PARRA.

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/03/2024

Application agréée E.legalite.com

99\_RU-066-21660080-20240311-DEC\_116324-